



SUD-SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne
SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier : PSX 45

Email : sud.loirecentre@free.fr Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : www.sudbpce.com Facebook : Sud BPCE



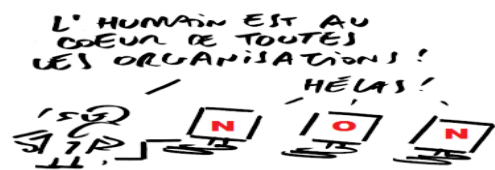
Orléans, le 20 Octobre 2020

NÉGOS SUR LE TÉLÉTRAVAIL – TRAVAIL DISTANCIÉ – FORFAIT JOURS UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS MANQUÉ POUR LES SALARIÉS !

Négocier un accord sur le « télétravail/travail distancié », c'était l'un des principaux enjeux de la rencontre organisée, vendredi 16 octobre, entre la Direction et les Organisations Syndicales. C'est acté, le télétravail et travail distancié ne prendront pas le dessus sur le travail traditionnel. Pour votre syndicat SUD-Solidaires, la question n'est pas tant d'opposer le télétravail avec la présence en entreprise, mais davantage de permettre à chacun d'intégrer dans son activité une part de télétravail. On le sait tous, personne n'a vraiment envie d'être à 100% en télétravail.

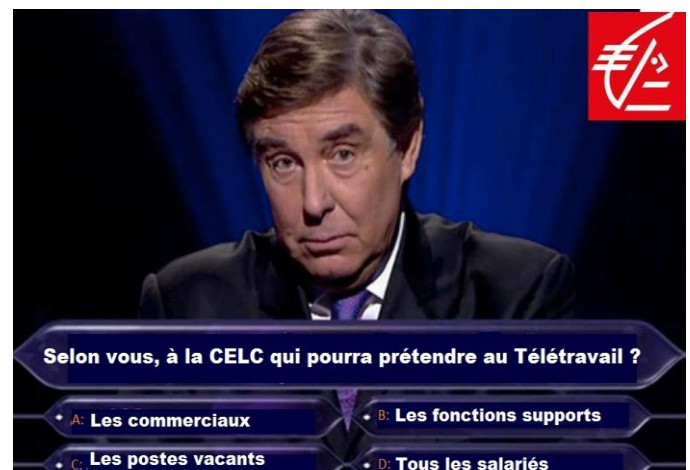
La Direction favorable pour « un test » sur 1 an, au recours au télétravail, au travail sur site distant, à petite dose et en mode hybride ... Les commerciaux seraient exclus !

Les attentes des salariés sont fortes ... mais la déception risque d'être grande ... Pourtant, le télétravail doit être au cœur des préoccupations et des évolutions sociétales, sociales et environnementales. Sa finalité ne doit pas être : « Oui au recours au télétravail, mais pour une minorité de salariés, à petite dose et en mode hybride » !



SUD-Solidaires ne peut se satisfaire des « GRANDS » principes de la Direction :

- Oui au télétravail pour 2 jours par mois, uniquement sur les semaines de 5 jours et réservé qu'aux fonctions support ... (Sur la base du volontariat, sous réserve d'une période d'essai et d'une validation de la hiérarchie N+2 ...),
- Refus d'appliquer le télétravail au réseau et à quelques Directions/Services des sièges pour des raisons de sécurité,
- Oui au travail distancié à raison de 2 jours par mois non cumulable avec le télétravail.
- Non au télétravail et travail sur site distant le mercredi et le samedi,
- Les salariés à temps partiel sont exclus.
- Aucune prise en charge des frais occasionnés par le télétravail.



Le Directoire doit se « Réinventer » et Innover pour ne pas finir « lanterne rouge » du dialogue social sur le télétravail. Les accords des autres CE sont largement plus favorables : Télétravail ouvert à tous les salariés, 1 voire 2 jours par semaine, prime pour prise en charge des coûts liés au télétravail etc.

SUD-Solidaires juge ces mesurette minimalistes et réclame une nette amélioration. De plus, les propositions de la direction risquent surtout de créer des clivages entre les salariés ... Un accord d'entreprise doit profiter à tous et garantir l'égalité des droits !

Forfait Jours pour tous les cadres dont les DA : signe d'autonomie pour la direction ???

Elise PAQUET persiste et signe avec son « forfait jours » pour l'ensemble des cadres, dont les DA, que personne ne veut : son but est-il de masquer la surcharge de travail des DA et ainsi dissimuler les heures supplémentaires accomplies ???

Pour SUD-Solidaires, le Directoire doit se concentrer sur ce qui améliore les conditions de travail des salariés : le télétravail bien sûr mais surtout les augmentations générales de salaire, baisser la pression commerciale, évaluer la surcharge de travail et adapter en face les effectifs nécessaires ...

À la prochaine réunion prévue le 6 Novembre, la Direction doit revenir autour de la table avec la ferme intention d'améliorer ses « PETITS » principes.

Vos représentants SUD-Solidaires : Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Damien PINSULT - Isabelle LEFEBVRE - Daniel MIHALYI - Florine BERHOUET - Laurent PERRAULT - Corinne RIGUIDEL - Flore GERMAIN - Maryline BALLANGER - Alain QUESNE

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / SUD-Solidaires